N°8308 Entrée le 03.10.2023 Chambre des Députés



Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 12.11.2023 Président de la Chambre des Députés (s.) Fernand Etgen Luxembourg, le 03.10.2023

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2023

Objet:

Question parlementaire n° 8308 du 12 septembre 2023 de Monsieur le Député Sven

Clement concernant « Durée des incapacités de travail ».

Monsieur le Ministre,

En date du 12 septembre 2023, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au dimanche 12 novembre 2023, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Claude Haagen